

Questions orales

• (1120)

Alors, si le premier ministre est si convaincu de la véracité de ces dires, qu'attend-il pour aller les répéter sous serment devant le comité d'enquête du Sénat?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'occupe le poste de premier ministre du Canada en ce moment. J'affirme encore une fois que je n'étais même pas député à l'époque, j'étais avocat, et que nous avons discuté de ce projet de l'édifice du ministère des Transports.

À ce moment-là, il n'était pas question de campagne électorale. Tous ceux qui me connaissent le savent très bien, je n'ai jamais fait de sollicitation moi-même pour les fonds destinés à mes campagnes électorales et les faits sont très clairs à ce sujet. Je m'en tiens à ma parole que je n'ai jamais discuté de l'aéroport de Toronto avec ce monsieur qui, lui-même, a beaucoup de difficulté à se rappeler les dates et tout cela. Je ne prendrai pas le temps d'analyser les nombreuses contradictions de son témoignage.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il va de soi que l'opinion du premier ministre est éminemment respectable. Mais dans le cas présent, elle est formellement contredite par un citoyen canadien assermenté et par un enregistrement.

Dans ces circonstances, est-ce que le premier ministre ne considère pas qu'il serait éminemment souhaitable pour lui d'accepter d'aller témoigner sous serment pour faire vraiment la lumière sur toute cette question? Est-ce que le premier ministre ne considère pas cela comme extrêmement important pour lui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un ministre qui se lève en cette Chambre, qui donne sa parole, c'est généralement accepté par les députés.

D'autant plus que parmi les allégations, il prétend avoir reçu un appel téléphonique de celui qui est maintenant un de mes collaborateurs, M. Goldenberg, qui lui aurait demandé, lui, une contribution aussi. M. Goldenberg lui a fait parvenir, par la voie de ses avocats, une demande de rétractation. Il n'a jamais rencontré M. Matthews et il ne lui a jamais parlé au téléphone.

M. Matthews fera face à des charges devant les tribunaux, parce que M. Goldenberg a donné instruction à ses avocats de poursuivre M. Matthews s'il ne retire pas ce qu'il a avancé.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je sais qu'il est de coutume, et on le fait d'ailleurs, de respecter la parole d'un député dans cette Chambre. Mais le premier ministre n'est pas sans savoir que l'immunité parlementaire, l'immunité juridique, qui est offerte aux députés lorsqu'ils se prononcent en cette Chambre, fait en sorte qu'un citoyen qui témoigne sous serment, ou un député acceptant de témoigner sous serment à l'extérieur de cette Chambre, c'est un geste qui a une force beaucoup plus grande, compte tenu des importantes conséquences juridiques qui en découlent.

Dans ces circonstances, pourquoi le premier ministre, qui connaît très bien la valeur d'un serment en justice, laisserait-il planer des doutes quant à sa version des faits et quant à son

intégrité, considérant qu'il est formellement contredit par un individu qui, lui, a prêté serment et qui risque d'encourir des problèmes? Les propos de cet individu-là sont confirmés par un enregistrement.

Pourquoi le premier ministre accepterait-il de laisser planer des doutes, alors qu'il a la possibilité, très facilement, de se présenter devant le Comité du Sénat, d'être assermenté comme un citoyen ordinaire et de refaire sa déclaration?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je m'en tiens aux précédents de cette Chambre quant aux témoignages des premiers ministres. Si vous voulez apporter une Bible ici, je vais prêter serment devant toute la nation. Apportez-la, je vais prêter serment, je n'ai pas de problème avec cela.

Monsieur le Président, avez-vous une Bible? Je vais prêter serment tout de suite. Si le député n'a pas le respect des traditions parlementaires à l'effet que lorsqu'un député se lève en Chambre, sa parole vaut son serment, apportez-moi une Bible et je vais prêter serment en anglais et en français.

* * *

• (1125)

[Traduction]

L'AÉROPORT PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, tout ce qui entoure l'annulation du contrat de l'aéroport Pearson sent de plus en plus mauvais. Le gouvernement prévoit maintenant utiliser l'argent des contribuables pour se sortir du borbier qu'il a lui-même créé. Il soutient que l'acquisition par l'administration aéroportuaire du Grand Toronto se fera de façon indépendante, mais quel prêteur du secteur privé assure un financement à 175 p. 100?

Le premier ministre condamne sans cesse les mesures prises par le gouvernement conservateur, mais il ne continue pas moins de faire de la politique dans le même ancien style, ce qui estompe toute distinction entre les deux vieux partis.

Ma question s'adresse au premier ministre. Admet-il que l'accord discuté n'est rien de moins qu'un effort visant à se sortir d'une situation embarrassante aux frais des contribuables?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député, qui est membre du comité des transports, sait à quel point les administrations aéroportuaires locales et la privatisation des aéroports locaux sont importantes pour le gouvernement. Il sait que beaucoup de collectivités autres que Toronto ont commencé à négocier avec le gouvernement fédéral en vue de suivre l'exemple des villes qui gèrent déjà leurs aéroports. Il s'agit d'une politique qui permet aux collectivités d'améliorer leurs propres aéroports et de s'en servir comme instruments de développement économique. Les voyageurs et les entreprises de la région de Toronto ainsi que ceux d'Ottawa, de Winnipeg, de Halifax et des autres villes qui ont entamé les négociations, profiteront de cette politique.